



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-006-2024-08

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) - Pôle Efficience Département politique du médicament et des produits de santé

IDF-2024-07-25-00017 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/92 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2024-08-02-00011 - Décision n°2024-09 du 02 août 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Ile-de-France (4 pages)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris -Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des ressources humaines

IDF-2024-07-26-00006 - Arrêté du 26 juillet 2024 modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (3 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-25-00017

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/92 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/92

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 24 janvier 1944, portant octroi de la licence n°91#000284 à l'officine de pharmacie sise 27 rue Danielle Casanova à Viry-Châtillon (91170) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/54 en date du 12 juillet 2023 ayant autorisé le regroupement de deux officines de pharmacie et octroyant la licence n° 91#001599 à l'officine de pharmacie issue du regroupement sise 27 rue Danielle Casanova à Viry-Châtillon (91170) ;
- VU** la déclaration en date du 11 juillet 2024 par laquelle Madame Catherine TROUBAT informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 27 rue Danielle Casanova à Viry-Châtillon (91170) suite à regroupement et restitue la licence n° 91#000284 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du regroupement autorisé par arrêté du 12 juillet 2023 susvisé, sise 27 rue Danielle Casanova à Viry-Châtillon (91170) et exploitée sous la licence n°91#001599, est effectivement ouverte au public à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001599 entraîne la caducité de la licence n°91#000284 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 1^{er} octobre 2023, la caducité de la licence n°91#000284, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°91#001599, de l'officine de pharmacie issue du regroupement de deux officines vers le local sis 27 rue Danielle Casanova à Viry-Châtillon (91170).

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis le 25 juillet 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation,
Le directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PERUS

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2024-08-02-00011

Décision n°2024-09 du 02 août 2024 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la
DRIEETS d'Ile-de-France



**Décision n°2024-09 du 02 août 2024
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-29 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n° 1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 2 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle départementale n° 3 : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 4 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

Article 2

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

Unité de contrôle départementale n° 1

Section 1-1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 1-2 : Madame Hannah USTAZE, inspectrice du travail.

Section 1-3 : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

Section 1-4 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 1-5 : Madame Camille JOCQUEL, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Madame Anouk PIAZZONI, inspectrice du travail.

Section 1-7 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

Section 1-8 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

Section 1-9 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

Section 1-10 : Madame Amélie BALAYRE, inspectrice du travail.

Section 1-11 : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

Unité de contrôle interdépartementale n° 2

Section 2-1 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

Section 2-2 : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

Section 2-3 : Madame Marie DHERBASSY, inspectrice du travail.

Section 2-4 : Madame Léa PAIR, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Monsieur Vong-Chaleu LY, inspecteur du travail.

Section 2-7 : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Belkys KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 2-8 : Madame Marie-Pierre FILLON, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Madame Belkys KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

Section 2-10 : Madame Cindy ROBERT, inspectrice du travail.

Section 2-11 : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

Unité de contrôle départementale n° 3

Section 3-1 : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

Section 3-3 : Monsieur Yoann JOURNAUX, inspecteur du travail.

Section 3-4 : Madame Juliette JANECEK, inspectrice du travail.

Section 3-5 : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail

Section 3-9 : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail.

Section 3-10 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

Section 3-11 : Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail.

Unité de contrôle interdépartementale n° 4

Section 4-1 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Section 4-2 : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

Section 4-3 : Madame Ophélie BURY, inspectrice du travail.

Section 4-4 : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

Section 4-5 : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur David TELLALIAN, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Madame Mélissa ALLAGNAT, inspectrice du travail.

Section 4-8 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

Section 4-9 : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Monsieur Gauthier LEWANDOWSKI, inspecteur du travail.

Section 4-11 : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

Article 4

La décision n°2024-084 du 25 juin 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 02 août 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France,

SIGNÉ

Gaëtan Rudant

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris -Secrétariat général aux
moyens mutualisés

IDF-2024-07-26-00006

Arrêté du 26 juillet 2024 modifiant l'arrêté
préfectoral IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars
2023 portant désignation des membres de la
formation spécialisée du comité social
d'administration de proximité de la préfecture
de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté du 26 juillet 2024

modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris
Commandeur de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, modifié par l'arrêté n° IDF-2023-05-17-00012 du 17 mai 2023, par l'arrêté n° IDF-2023-11-10-00004 du 10 novembre 2023 et par l'arrêté n°IDF-2024-04-19-00007 ;

Vu la demande de modification formulée par le syndicat FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR en date du 24 juillet 2024 pour la composition de la formation spécialisée du CSA,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 24 mars 2023 susvisé, le douzième alinéa relatif à la désignation d'un membre titulaire représentant du personnel au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, est remplacé par l'alinéa suivant :

« - M. Thierry DUCLOS »

Article 2

La liste des représentants du personnel de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions modifiées de l'arrêté du 24 mars 2023 précité, figure en annexe du présent arrêté pour information.

Article 3

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 juillet 2024

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation

La Préfète,
Secrétaire générale aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris

SIGNÉ

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD

Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Liste des représentants du personnel de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions modifiées de l'arrêté du 24 mars 2023 n° IDF-2023-03-24-00011 du 24 mars 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

En qualité de membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Khadija GAMRAOUI-AMAR
- Mme Dalila MANSOURI
- Mme Rahima GHENAIM
- Mme Aline ADONAI

Au titre de la CFDT

- M. Philippe ATANGANA
- Mme Sélia Laure WINCKLER

Au Titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- M. Thierry DUCLOS

En qualité de membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Gina ZOZOR
- Mme Rabia EL ABID
- Mme Nora ATTAHI
- M. Serge NDOUMBE TANGA

Au titre de la CFDT

- M. Mohamed TAIR
- Mme Frédérique RENAULT

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- M. Jean-Claude PUCCIARELLI »